

CONVOCAATION

Objet : Conseil Municipal du 07 décembre 2023

Madame, Monsieur,

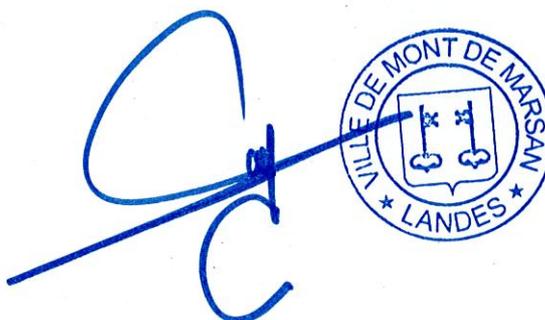
La prochaine séance du Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**07 décembre 2023 à 19h00,
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
2 Place du Général Leclerc
40 000 Mont de Marsan**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

**Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan**



En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, veuillez transmettre celui-ci à l'adresse suivante: assemblees@montdemarsan-agglo.fr



*Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées*

ORDRE DU JOUR

Conseil Municipal du 7 décembre 2023

1. Compte rendu des décisions du Maire.

I – Sports

2. Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs (2023-2026) et attribution d'une subvention au Stade Montois Omnisports pour l'exercice budgétaire 2024.
3. Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un terrain bâti Avenue du Stade à Mont de Marsan.
4. Attribution d'une subvention pour l'exercice 2023 à la Société des Courses de Mont de Marsan.

II – Culture

5. Attribution d'une aide aux élèves montois de l'école de musique de l'IDEM.

III – Développement durable – Transition écologique

6. Convention de servitude de passage – Travaux Éclairage public - Ilot Laulom.

IV – Coeur de Ville

7. Stationnement payant sur voirie - Approbation de la convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions).
8. Fixation des droits de place des marchés de l'exercice 2024.
9. Rapport d'activité de la Société d'Aménagement des Territoires et de l'Équipement des Landes (SATEL).
10. Prise de participation de la SAS VITALANDES dans la SAS VITA INDUS NORTHON – Accord de la commune de Mont de Marsan, actionnaire et administrateur de la SATEL.

V – Aménagement et Urbanisme

11. Convention de servitude de passage – Travaux d'enfouissement Rues Mace et Berard.

12. Dénomination de voie nouvelle – Projet logements NEXITY route du Houga.

VI – Ressources Humaines

13. Mise à jour du tableau des effectifs.

14. Indemnisation des frais de déplacements des agents et des conseillers municipaux – Participation aux frais de repas et d'hébergement.

VII – Finances

15. Décision modificative n°2. – Budget principal Ville.

16. Décision modificative n°1. – Budget annexe Self Bosquet.

17. Réalisation d'un prêt de 2 000 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour le financement d'opérations d'investissement prévues au budget 2023.

18. Réalisation d'un prêt de 2 000 000 € sur 15 ans auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour le financement d'opérations d'investissement prévues au budget 2023.

19. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 – Budget principal et budgets annexes.

20. Révision des attributions de compensation pour 2024 suite à l'actualisation des frais de mutualisation.

VIII – Social

21. Subvention d'équilibre de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

22. Autorisation de versement d'une avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mont de Marsan.

Questions diverses.